

# LE MÉTIER D'AUXILIAIRE VÉTÉRINAIRE

## UNE PASSION, UN MÉTIER



Véritable trait d'union entre le vétérinaire et ses clients, l'auxiliaire vétérinaire est le premier contact que le client a avec la structure. Il possède un rôle essentiel dans le bon fonctionnement et le professionnalisme d'une clinique vétérinaire grâce à ses compétences pluridisciplinaires :

### Au comptoir (front-office)

En tant qu'interlocuteur privilégié du client, le métier d'auxiliaire vétérinaire est essentiellement centré sur la relation avec celui-ci. Il assure le premier contact et l'accueil des nouveaux clients. Par sa fibre commerciale, l'auxiliaire vétérinaire conseille et assiste les propriétaires d'animaux dans leurs achats de produits hors-prescription. Il joue un rôle clé dans la fidélisation client.

### En bloc (back-office)

En bloc, c'est l'auxiliaire des soins animaliers. Contention durant les examens cliniques, aide à la réalisation des examens complémentaires, surveillance, assistance chirurgicale... il est un soutien technique et médical au docteur vétérinaire.

- 1 SENS DU CONTACT
- 2 AISANCE AVEC LES ANIMAUX
- 3 ESPRIT D'ÉQUIPE
- 4 MAÎTRISE DE SOI
- 5 RÉACTIVITÉ ET EFFICACITÉ
- 6 QUALITÉ ORGANISATIONNELLE

## ASV GIPSA

### L'UNIQUE TITRE RECONNU

Le titre Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire représente la plus haute qualification existante pour acquérir les compétences d'un Auxiliaire Vétérinaire. Il s'agit d'une qualification inscrite au RNCP (Répertoire National des Qualifications Professionnelles) reconnue par le Ministère de l'Agriculture et par le Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral (SNVEL). Le titre de niveau IV, Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire correspond à l'échelon 5 de la Convention Collective Nationale des cabinets et cliniques vétérinaires.

L'ASV bénéficie de la part du vétérinaire, d'un niveau de délégation important. Il prend en charge des activités définies par des procédures générales de la profession ou spécifiques à la structure vétérinaire qui l'emploie, activités qui requièrent des capacités d'autonomie, d'analyse et de synthèse :

- Conseil à la clientèle dans le domaine de la santé animale et la vente argumentée des produits non réglementés,
- Gestion administrative des plannings,
- Dossiers et supports de communication,
- Assistance aux soins et aux examens complémentaires,
- Assistance chirurgicale

## LES AVANTAGES DE LA FORMATION ASV GIPSA AVEC APFORM

- + UN TITRE UNIQUE
- + UNE FORMATION PROFESSIONNALISANTE
- + 70% DE TAUX D'INSERTION
- + POSSIBILITÉS DE PRISE EN CHARGE DE LA FORMATION
- + GRANDE PROXIMITÉ DES LIEUX DE FORMATION

## LA FORMATION AVEC APFORM

Différent d'une école, APFORM est un organisme de formation professionnelle habilité à délivrer le titre ASV GIPSA. Nous accompagnons des actifs sur le marché du travail qui souhaitent s'engager dans un contrat d'alternance pour obtenir une qualification et développer leurs compétences.

Par conséquent, pour qu'une candidature soit recevable, il est impératif de signer en amont, un contrat d'alternance pour valider une inscription définitive.

## CRITÈRES D'ADMISSION POUR S'INSCRIRE

Pour obtenir le pré-traitement de sa candidature à la formation ASV, il faut justifier :

- de l'obtention d'un diplôme de niveau IV : baccalauréat général, technologique ou professionnel, ou autre diplôme ou certification du même niveau
- d'une fin de Seconde (avec admission en Première) et d'une expérience minimale de 2 ans en équivalent temps plein, tous secteurs confondus.

L'accès à la formation ASV comporte la validation de prérequis en argumentation et logique. Les publics n'ayant pas ces prérequis pourront bénéficier d'un complément d'heures de formation correspondant à leurs besoins.

## PROGRAMME DE LA FORMATION ASV GIPSA

La durée de la formation peut être modulée en fonction des résultats aux tests de positionnements, des remises à niveau pouvant s'avérer nécessaires au bon déroulement des formations.

Le parcours ASV se décline en 4 Unités de Compétences pendant 2 ans (670 heures) :

ASV 4 UNITÉS DE COMPÉTENCES (UC)	
<b>UC 1 : Conseiller la clientèle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accueillir la clientèle</li> <li>• Argumenter les mesures et les produits adaptés au besoin de l'animal et du client</li> </ul>	<b>UC 2 : Réaliser la gestion administrative</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Réaliser le secrétariat courant</li> <li>• Assurer le suivi des activités</li> </ul>
<b>UC 3 : Assurer l'hygiène</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Appliquer les procédures d'hygiène</li> <li>• Gérer le risque contaminant</li> </ul>	<b>UC 4 : Assister le vétérinaire</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Préparer le matériel et l'animal</li> <li>• Aider à la chirurgie, aux soins et aux examens</li> </ul>

## LES DISPOSITIFS D'ACCÈS À LA FORMATION ASV

Ce titre national est accessible via plusieurs dispositifs de formation d'une durée maximale de 24 mois :

- **Le Contrat d'apprentissage** : Pour les jeunes de 18 à 25 ans, au-delà pour un public handicapé
- **Le Contrat de Professionnalisation** : Pour les personnes de moins de 26 ans et les demandeurs d'emploi, au-delà pour un public handicapé
- **La Période de Professionnalisation** : Tout salarié, âgé de 18 ans au moins, en CDI peut conclure une période de professionnalisation

Tous les dispositifs donnant accès à la formation ASV, sont proposés en alternance, par conséquent, pour qu'une candidature soit recevable, il est impératif de signer en amont, un contrat d'alternance pour valider une inscription définitive. Le rythme d'alternance variant entre, journées de formation en centre et journées d'expériences professionnelles en entreprise.

# LES CENTRES DE FORMATION APFORM



APFORM propose sa formation dans 12 centres de formation en France Métropolitaine et Outre-mer :



En tant qu'organisme de formation gestionnaire, APFORM a mis en place un réseau national de centre de formation, permettant aux stagiaires de la formation de suivre leurs journées de cours au plus près de leur entreprise d'accueil et ainsi d'accéder à la qualification souhaitée.

Chaque centre a pour mission de dispenser et de garantir la qualité de la formation AVQ GIPSA et de coordonner les différents acteurs du projet professionnel de chaque candidat : le stagiaire ou le tuteur (selon le contrat de formation) et l'organisme gestionnaire de la formation APFORM.

APFORM travaille de concert avec ses centres de formation afin d'apporter une réponse toujours plus proche des besoins des candidats ainsi que de celles des employeurs. Plusieurs fois dans l'année, APFORM et les centres se réunissent dans le but d'échanger autour de la formation, de partager leurs connaissances sur les techniques d'apprentissage, etc.

Si vous souhaitez devenir candidat, voici les différentes étapes à suivre :

- Déposer un dossier de candidature auprès d'APFORM directement sur internet : [www.apform.fr](http://www.apform.fr)
- Participer à une journée d'information collective dans l'un des 12 centres de formation du réseau APFORM
- Vivre une expérience en milieu vétérinaire (stage appelé EMT)
- Valider un contrat d'alternance



GIPSA,  
partenaire exclusif  
d'APFORM

**apform**  
L'organisme de formation

Votre conseiller APFORM

[www.apform.fr](http://www.apform.fr)

# FORMATION ASV GIPSA

AUXILIAIRE SPÉCIALISÉ VÉTÉRINAIRE

**apform**  
L'organisme de formation